

# L'INDEX DEFENDU PAR SARCEY

Dans le *Matin*, M. Sarcey, à propos des gens qui critiquent la mise à l'Index du dernier livre de Zola, dit sensément :

" Il me semble que ces doléances sont bien vaines, et, si j'ose m'exprimer ainsi, quelque peu bêbêtes.

" C'est que, dans le mode laïque, personne ne sait ou juste ce que c'est que l'Index, et comme il fonctionne.

" Un évêque s'aperçoit qu'un livre renferme des choses contraires à la foi ou aux mœurs. Il l'examine avec soin ou le fait examiner par une commission d'hommes calmes et capables. Ainsi éclairé, il défend à ses diocésains de lire ce livre.

" Il le défend, vous m'entendez bien, sous des peines exclusivement spirituelles. Ni prison, ni amende, ni correction matérielle d'aucune sorte. Ce livre vous met dans le péril de perdre la foi ; c'est le plus grand de tous les malheurs. Je vous défends de vous y exposer ou d'y exposer ceux qui dépendent de vous ; si vous méprisez mes prohibitions, vous en rendrez compte à Dieu.

" Voilà l'Index de l'évêque.

" L'Index prononcé directement, par la Congrégation romaine, est précédé des mêmes motifs et basé sur les mêmes mobiles. Le Pape, gardien de la foi dans le monde, étend sa juridiction sur tous les écrits qui paraissent dans le monde, de quelques mains qu'ils soient partis. On lui défère un ouvrage qui vient d'être publié et qui fait du bruit dans le monde. On lui demande : Faut-il le lire ? Pouvez-vous le lire ? Il répond après un long examen : Non, mes enfants, vous ne devez pas le lire, car vous pourriez y compromettre l'intégrité de votre foi et de vos mœurs.

Eh bien ! est-ce qu'en parlant ainsi le Pape n'use pas d'un droit incontestable ? "

Et M. Sarcey ajoute :

" Mais ce droit que vous refusez au Pape nous l'avons tous dans la sphère de notre action et nous l'exerçons comme il nous plait.

" Est-ce que moi, par exemple, je ne suis pas dans le feuilleton dramatique une manière de pape au petits pieds ? Il a parmi mes lecteurs un certain nombre de braves gens qui ont con-

sance dans mon jugement et dans ma probité. Quand je leur dis : ' Vous savez, cette pièce-là est ennuyeuse ; n'allez pas la voir,' que fais-je autre chose que de la mettre à l'index ?

Cet *index*, mon Dieu ! vaut ce qu'il vaut. Parmi les fidèles, quelques uns se hasardent tout de même à lâcher leurs six francs et s'ils les regrettent ensuite je suis en droit de leur dire : C'est bien fait, il ne fallait pas y aller ! Quand à ceux qui ne croient point en ma parole ils ne tiennent naturellement aucun compte de ma défense qui pour eux n'existe pas. Car les uns ne l'ont pas lue, les autres s'en moquent.

Pourquoi ce qui est naturel chez un simple critique semble-t-il monstrueux chez le pape ? Je tâche de protéger ce que je crois être le bon ; il tâche de protéger ce qu'il estime être la vraie foi. Je demande pour lui la même liberté que je prétends pour moi.

J'en use du mieux que je peux ; lui aussi, j'imagine.

Il a pourtant, dans sa partie, un grand avantage sur moi. C'est que moi, j'ai beau me connaître en théâtre, il y a un grand nombre de lettrés ou d'amateurs qui sont tout aussi experts que je puis l'être et qui, ayant d'autres goûts que les miens, sont bien venus à river mon clou. Le Pape, lui, ne saurait, en matière de foi, trouver de contradicteur, puisqu'il est le maître de la foi, puisqu'il est la foi même."

F. SARCEY.

Nous lisous dans un journal de Québec :

Dans la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits dans le presbytère de Ste-Marie de la Beauce. Ils ont enlevé les pantalons et la soutane du curé Feuillault ainsi qu'une quarantaine de dollars.

Ils étaient à opérer lorsque le réveil-matin du curé les a dérangés à quatre heures. Ils se sont enfui au plus coupant, laissant ouvertes portes et fenêtres. Le curé n'a pas eu connaissance de rien. Ce n'est qu'à son réveil, causé par le froid, qu'il a constaté le vol.

Etais-il couché tout habillé ?

\*\*\*

Un peu de bonne volonté chez nos abonnés nous obligeraient en ce moment,